

particulier, je voudrais exprimer ma reconnaissance pour les mesures prises par le gouvernement fédéral et le Parlement. Outre qu'ils se sont empressés de répondre à notre demande d'argent (l'aide financière n'est pas toujours la plus importante), ils se sont hâtés, à notre grande satisfaction, d'envoyer des ingénieurs et de faire accomplir des travaux qui nous protégeront pendant longtemps, à mon avis, d'autres inondations. En un mot, on a érigé, dans les régions urbaines, des levées surplombant de quarante-cinq pieds la ligne de terre, le long de la vallée de la rivière Rouge. Ces levées servent aujourd'hui de grand routes. Pour réprimer une crue aussi forte que celle de l'an dernier, il faudrait hausser la chaussée de deux pieds et demi, ce qu'on pourrait faire sans inconvénient. Un quart du coût de cette entreprise incombe à la province; les trois quarts, soit environ 3 millions et demi, sont à la charge du gouvernement fédéral. Ces travaux ont été exécutés avec compétence et économie; au nom du Manitoba, au nom notamment de la population de la ville de Winnipeg et de la vallée de la rivière Rouge, je remercie le gouvernement du Canada et la population du pays des mesures qu'ils ont prises à cet égard.

J'aborde maintenant le problème de l'habitation. A mon avis le Gouvernement a commis une erreur, il y a six ou sept mois, quand il a modifié les règlements relatifs à la construction des maisons en augmentant le paiement initial exigible. A Winnipeg, le problème de l'habitation n'est pas aussi grave qu'il ne l'était il y a un an ou deux, mais je crois savoir qu'il est inquiétant à Montréal, Toronto et Vancouver. La question de l'habitation touche à la source même de la vie familiale. Sans habitations satisfaisantes, il ne saurait exister de vie familiale convenable. La profession à laquelle j'ai l'honneur d'appartenir est sans cesse appelée à résoudre les difficultés des foyers brisés. Ce qui attriste le cœur d'un avocat,—et plusieurs d'entre nous ont un cœur,—est de voir un foyer brisé parce que quatre ou cinq enfants sont contraints de vivre dans une maison de trois pièces. Je me rends compte de la gravité du problème que doit affronter le Gouvernement, mais la population en exige la solution. Selon moi, on peut fort bien le résoudre. Je suis heureux de constater que le Gouvernement se propose d'apporter quelque adoucissement aux règlements qui régissent l'achat de nouvelles habitations, mais il devrait aller plus loin et revenir à la réglementation qui était en vigueur avant les sept ou huit derniers mois.

J'ai mentionné les frais d'administration dans le domaine municipal, provincial et fédéral et je me souviens de l'enquête qu'un

comité du Sénat a menée il y a environ quatre mois. Si nous devons nous préparer efficacement à la lutte pour la liberté, et dépenser de fortes sommes afin d'équiper convenablement nos troupes; si nous voulons nous efforcer de freiner la hausse du coût de la vie, il nous faut réduire les frais du gouvernement civil. Je ne veux nullement parler ici des dépenses du ministère de la Défense. Il se peut qu'elles fassent l'objet de quelques critiques, mais je n'en parlerai pas aujourd'hui. Si l'administration de la chose publique coûtait tant il y a dix ou douze ans, il est illogique qu'elle coûte deux ou trois fois plus cher aujourd'hui, alors que l'accroissement de la population n'a pas progressé au même rythme. Il faut que le public en soit mis au courant. Toutefois, je n'entrerai pas dans les détails de cette question puisqu'ils ont été discutés à fond il y a un an.

Le discours du trône annonce des mesures qui se rapportent à l'OTAN, à l'envoi de troupes en Europe, à la canalisation du Saint-Laurent, à l'aménagement d'une chaussée qui relierait les rives du détroit de Canso, à certaines entreprises dans l'Ouest canadien et à la pension de vieillesse. Je vais les commenter plus longuement tantôt mais je tiens dès maintenant à affirmer que personne ne saurait s'opposer, dans l'ensemble, aux entreprises projetées. Ainsi, personne ne saurait trouver à redire à la canalisation du Saint-Laurent, si elle doit, comme nous le promettement les ingénieurs, réduire les frais de transports entre Ontario, Québec et les provinces de l'Ouest et l'Europe. Nous n'aurons qu'à nous en féliciter si l'entreprise réduit les frais de transport du combustible des provinces Maritimes à Fort-William et du minerai de fer du Québec aux hauts fourneaux d'Ontario et des États-Unis.

L'honorable M. MacLennan: Me serait-il permis d'offrir un commentaire? Le chef de l'opposition (l'honorable M. Haig) vient d'affirmer que personne ne saurait trouver à redire à ces entreprises. Pour ma part, je m'élève énergiquement contre la canalisation du Saint-Laurent. J'estime qu'elle nuirait aux provinces Maritimes qui sont déjà fort désavantagées. La réalisation de l'entreprise accentuerait encore ce désavantage. Ontario et Québec en bénéficieraient, il va sans dire, mais il semble que, pour beaucoup, les provinces d'Ontario et de Québec constituent à elles seules le Canada.

L'honorable M. Haig: Tout en m'inclinant devant l'avis du sénateur de Margaree-Forks (l'honorable M. MacLennan), je dois signaler respectueusement que de toute façon on procédera à cette canalisation. Considérons l'aménagement d'une chaussée qui reliera les